

*Secrétariat de la commission départementale
de la nature, des paysages et des sites*

**Commission départementale de la nature,
des paysages et des sites**

Formation « Sites et Paysages »

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 06 DÉCEMBRE 2021

Le lundi 06 décembre 2021 à 10h00, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) s'est réunie à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) en salle ALIKER, en présentiel et en distanciel, sous la présidence de Mme Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), représentant le Préfet.

Étaient présents :

M. le Préfet, Président de la commission	Représenté par Mme Stéphanie DEPOORTER, Directrice adjointe de la DEAL
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	Représentée par Mme Valérie GUAVEIA
	Représentée par Mme Alexis CEFBER
Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)	Représentée par M. Miguel ANAÏS
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (DAC/UDAP)	En visio Représenté par Mme Myriam LEDUFF
Association de protection de la nature et de l'environnement (APNE)	Représenté par M. Lucien PULVAL-DADY
Ordre des architectes	En visio Représenté par M. Ludovic BRIGITTE Architecte

Absents, excusés :

Collectivité territoriale de Martinique (CTM) Communauté d'agglomération des communes du nord de la Martinique (CAP NORD) Association des maires de Martinique (AMM)
Mme Marie-Michèle MOREAU – Conservatoire du Littoral
M. Maurice VEILLEUR – PNRM
M. Alex PAVIOT – Chambre d'agriculture de la Martinique
Mme Jill JOSEPH-ROSE - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
Mme Joëlle TAÏLAMÉ – Urbaniste
M. Pascal SAFFACHE - Professeur des universités – Géographe
Mme Anne-Laure PAVIUS – Paysagiste

Représentants les pétitionnaires :

M. BOMPY Félix	Office national des forêts
Mme PETERMANN Anne	ADDUAM
M. Joël DOMERGUE	1 ^{er} adjoint au maire du François
Mme MÉLOI Christiane	Chargée d'opération à la ville du François

Présents en qualité de rapporteur:

Mme Stéphanie MASOT - Chargée d'études – DEAL/SCPDT/Unité Urbanisme
M. Bruno LAZZARINI - Chef du pôle biodiversité, nature et paysages - DEAL/SPEB

Le quorum étant atteint, **Mme DEPOORTER** ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2021
2. Modification simplifiée n°2 du PLU de la ville du François
3. Permis d'aménager n°PA 972 206 21 BT001 pour la création d'une aire d'accueil touristique à la maison du Bagnard sur le territoire de la ville du Diamant

Le **procès-verbal du 30 septembre 2021** est soumis à l'approbation des participants. En l'absence d'observations, il est approuvé à l'unanimité des membres.

Mme DEPOORTER propose d'examiner les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Modification simplifiée n°2 du PLU de la ville du François

En préambule, **M PULVAL-DADDY** déplore d'avoir à examiner les modifications du PLU en plusieurs fois.

Mme DEPOORTER propose de faire entrer les représentants de la ville du François et leur cède la parole.

M. DOMERGUE, représentant de la ville du François présente le projet qui porte sur la création d'une ferme photovoltaïque. Il rappelle l'interdiction de la création de fermes photovoltaïques sur les terrains agricoles au sol ainsi que les projets déjà installés et précise que le projet répond aux exigences du PLU, le projet sera implanté sur le site d'une ancienne décharge réhabilitée.

Mme DEPOORTER rappelle que la commission a pour objet de se prononcer sur l'aspect paysager et laisse la parole à Mme MASOT pour la présentation du projet.

Intervention de Stéphanie MASOT pour le service instructeur de la DEAL (présentation jointe en annexe) :

Le projet de la ville du François concerne la création d'un sous-secteur N3e pour permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à la Pointe Courchet. Après un bref rappel de l'historique de l'approbation et des modifications du PLU, Mme MASOT présente le projet de création du sous-secteur N3e impliquant une modification simplifiée n° 2 du PLU consistant en:

- la création d'un sous-secteur N3e ;
- l'identification d'Espaces Paysagers à Protéger d'une surface totale de 3 ha ;
- la création d'un Espace Boisé Classé d'environ 4 ha sur la parcelle 0C451.

L'avis de la CDNPS est sollicité conformément à l'exigence posée par l'article 121-27 du code de l'urbanisme pour le classement des espaces boisés.

Mme DEPOORTER remercie Mme MASOT et invite les ^{membres} commissaires à formuler leurs questions ou observations.

Mme DEPOORTER remercie les représentants de la ville du François et en l'absence de questions supplémentaires, les invite à sortir afin que la commission puisse délibérer.

Sortie des représentants de la ville du François.

Mme DEPOORTER résume le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la ville du François avec la création d'un sous-secteur N3e pour permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Elle propose aux membres de passer au vote.

Vote :	Pour	07	} Avis favorable à l'unanimité des membres
	Contre	00	
	Abstention :	00	

Mme DEPOORTER invite les membres à examiner le point suivant de l'ordre du jour et cède la parole à M. Bruno LAZZARINI qui intervient au titre du service instructeur de la DEAL.

2. Permis d'aménager n°PA 972 206 21 BT001 pour la création d'une aire d'accueil touristique à la maison du Bagnard sur le territoire de la ville du Diamant

M. LAZZARINI indique qu'il s'agit de recueillir l'avis des membres de la commission sur la demande de permis d'aménager déposée par l'Office National des Forêts (ONF) pour la création d'une aire d'accueil touristique préexistante, autour de la maison du Bagnard, située dans le site classé des mornes et du rocher du Diamant. Il rappelle que l'anse Cafard fait partie du circuit touristique de la Martinique.

Après un bref rappel de l'histoire du site de la maison du bagnard, il rappelle que les règles du classement du site impliquent que toute modification de l'aspect des lieux est soumise à autorisation spéciale de l'État, délivrée par le ministre en charge des sites après avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF) et de la (CDNPS). Les objectifs du classement du site résident dans la préservation de son intégrité et dans les obligations de restauration et mise en valeur conformes à l'esprit des lieux et aux motifs du classement.

Le projet n'a aucun impact sur la maison du Bagnard elle même mais seulement sur ses abords notamment pour en améliorer l'accessibilité eu égard à son importante fréquentation par le public.

Mme DEPOORTER remercie **M. LAZZARINI** et donne la parole à **M. Félix BOMPY de l'ONF**, porteur du projet.

Le projet a pour objectif principal de valoriser le patrimoine culturel, naturel et paysager que représente la « Maison du Bagnard » du fait des espaces naturels qui l'entourent. Cette valorisation passe par l'aménagement d'une aire d'accueil du public pré-existante sur le site de la maison du Bagnard sur le territoire de la commune du Diamant.

Les objectifs du projet sont de sécuriser l'accueil du public et de permettre l'accès des lieux aux personnes à mobilité réduite.

Actuellement, plusieurs problèmes d'accès se posent : le site d'accueil est situé en contre-bas de la route et le stationnement est difficile et en cas d'affluence, entraîne des risques d'accidents importants pour les visiteurs.

Les derniers entretiens entre l'ONF, la mairie et la DEAL ont permis une concertation et la définition d'un cahier des charges comprenant :

- l'aménagement d'une aire de stationnement PMR au sud de la parcelle par l'utilisation d'une servitude forestière d'accès au littoral,
- l'aménagement d'un sentier d'accès PMR en contre-bas de la maison du Bagnard, la liaison du parking à la maison du Bagnard par un sentier pédestre en terrain naturel, la mise en valeur de la végétation existante avec certaines vues vers le rocher du Diamant,
- la mise en place de mobiliers et d'une nouvelle signalétique.

Mme DEPOORTER remercie les deux rapporteurs pour leurs présentations et invite les membres à formuler leurs questions.

Discussion :

M. PULVAL-DADY fait savoir que le projet ne pose aucun problème pour lui tandis que **M. ANAÏS** indique se conformer à l'avis de l'ABF et de la commission.

M. BRIGITTE demande quelques précisions sur l'accès des véhicules en provenance du Diamant et fait remarquer que la matérialisation au sol de la signalisation de la sortie pourrait poser problème. **M BOMPY** confirme qu'il s'agit d'une erreur de présentation et non d'une anomalie dans le cadre du projet.

Mme DEPOORTER résume le projet création d'une aire d'accueil touristique à la maison du Bagnard sur le territoire de la ville du Diamant présenté par l'ONF.

Elle invite les membres à passer au vote.

	Pour	07	} Avis favorable à l'unanimité des membres
Vote :	Contre	00	
	Abstention :	00	

Mme DEPOORTER remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 11h30.

Le - 1 FEV. 2022

Pour le préfet de la Martinique
et par délégation
La Directrice Adjointe de l'Environnement
de l'Aménagement et du logement

Stéphanie DEPOORTER